



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1105-01-2023

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 3 juin 2024, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1105-01-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1105-2022 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE
TAXES À LA SUITE DE TRAVAUX ADMISSIBLES EFFECTUÉS SUR CERTAINES UNITÉS
D'ÉVALUATION SITUÉES DANS LES SECTEURS INDUSTRIELS DE LA VILLE DE BROMONT**

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante :
<https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 3^e jour de juin 2024.

La greffière adjointe,

Marie-Pier Therrien, avocate